



## **Quelle est la situation de l'eau en Israël et en Palestine?**

Les citoyens israéliens bénéficient d'un accès illimité à l'eau toute l'année tandis que des centaines de milliers de Palestiniens souffrent de pénuries d'eau pendant les mois les plus chauds de l'été. La pénurie affecte considérablement la santé et le bien-être économique des Palestiniens.<sup>1</sup>

Israël et les Palestiniens se partagent les deux sources principales d'eau: l'aquifère de montagne et le bord supérieur du Jourdain et ses affluents. L'aquifère de montagne s'étend sur 130 km, du Mont Carmel au nord à Beersheva au sud, et a une largeur d'environ 35 km. Il est alimenté principalement par les précipitations qui tombent sur les montagnes de la Cisjordanie. L'aquifère de montagne fournit environ un quart de l'eau utilisée par les Israéliens en Israël et dans ses colonies illégales dans les territoires palestiniens, et fournit pratiquement toute l'eau consommée par les Palestiniens en Cisjordanie.<sup>2</sup>

Israël pompe environ 80% du « potentiel estimé » de l'aquifère de montagne et le surexploite à plus de 50%.<sup>3</sup> La surexploitation combinée à la diminution des réserves menace la viabilité de l'aquifère et cause une baisse de la disponibilité de l'eau aux Palestiniens - qui extraient 20% du potentiel estimé par des puits moins profonds. Les extractions d'eau par des Palestiniens ont diminué au cours des dix dernières années dû à une chute du niveau de l'eau et des restrictions israéliennes appliquées sur le forage, l'approfondissement et la réhabilitation des puits. Les retraits d'eau par habitant pour les Palestiniens en Cisjordanie sont environ un quart de ceux des Israéliens. D'après la Banque mondiale, selon les normes régionales<sup>4</sup>, les Palestiniens ont le moins accès aux ressources en eau douce au moyen de ses puits profonds. *Mekorot*, la compagnie nationale de l'eau d'Israël, extrait de l'eau de l'aquifère de montagne et le vend aux Palestiniens, ce qui accroît la dépendance palestinienne envers Israël à l'égard de l'approvisionnement en eau.

La seconde source d'eau principale, le fleuve du Jourdain, est partagée à la fois géographiquement et selon le droit international. Néanmoins, les Palestiniens n'en reçoivent pas, alors qu'Israël l'utilise pour répondre à environ un tiers de ses besoins en eau.<sup>5</sup>

## **Comment les politiques de l'eau israéliennes touchent les Palestiniens?**

Alors que la demande en eau par les Palestiniens de la Cisjordanie et de la bande de Gaza n'a cessé d'augmenter au cours des dernières décennies, le développement nécessaire pour satisfaire à cette demande n'a pas eu lieu en raison de sévères restrictions d'Israël sur la consommation d'eau dans les territoires occupés. Les restrictions et les interdictions mises en place par Israël n'existaient pas au moment où la Cisjordanie était sous contrôle jordanien et la bande de Gaza sous contrôle égyptien, avant 1967, et sont parmi les principales raisons des pénuries d'eau.<sup>6</sup>

Selon B'Tselem, depuis que l'armée israélienne occupe les territoires palestiniens, Israël exploite les ressources en eau dans ces territoires à son avantage de deux manières principales: par la répartition inégale des eaux souterraines partagées en Cisjordanie, et par l'utilisation de nouvelles sources d'eau auxquelles Israël n'avait pas accès avant 1967 (l'aquifère de la Cisjordanie à l'est et celui de Gaza). Après le début de l'occupation israélienne en 1967, le contrôle du secteur de l'eau palestinienne a été transféré à des organismes israéliens qui ont imposé des restrictions majeures sur le forage de nouveaux puits. Maintenant sous ordres militaires, le forage requiert un permis qui peut seulement être obtenu par un long et complexe processus bureaucratique. La grande majorité de demandes de permis de forage de nouveaux puits sont refusées.

À l'heure actuelle, les Palestiniens de la Cisjordanie doivent obtenir l'approbation du *Joint water Commission* (JWC) afin d'utiliser leurs ressources en eau. Selon le groupe *Emergency Water, Sanitation and Hygiene* (EWASH), une coalition de près de 30 organisations travaillant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les territoires occupés, « depuis 1967, pas un permis n'a été accordé aux Palestiniens afin de forer un nouveau puits dans l'aquifère de l'Ouest, le bassin aquifère le plus productif. Depuis Oslo, pas un nouveau permis pour des puits agricoles n'a été délivré. Des puits agricoles palestiniens de 120 ans ne peuvent être exploités, faute d'approbation de JWC pour la réparation et l'entretien. Si un projet d'eau situé dans la zone C [contrôle complet d'Israël], un « permis » officiel doit être obtenu à partir de l'Administration civile israélienne (ICA) à Bet El<sup>7</sup>. »

La crise de l'eau dans les territoires occupés résulte de ces restrictions ainsi que des investissements minimes d'Israël pour les infrastructures de l'eau. En 2008, 8,6% des Palestiniens en Cisjordanie vivaient dans des

communautés qui n'étaient pas reliées à l'eau courante, tandis qu'un autre 190 000 (environ 8%) Palestiniens vivaient dans des collectivités alimentées en eau de manière limitée. Un tiers de l'eau fournie à la Cisjordanie est perdu en raison de fuites, d'un entretien défectueux et d'une infrastructure trop vieille.<sup>8</sup>

### **Quelle est la différence israélo-palestienne de consommation d'eau?**

La consommation d'eau par habitant du côté israélien est de près de trois fois et demie celle des Palestiniens. En moyenne, en Cisjordanie, la consommation quotidienne par habitant (domestique, urbaine et industrielle) est d'environ 73 litres. Dans les régions du nord de la Cisjordanie, elle est encore plus faible (par exemple, 44 litres à Jénine, 37 litres à Tubas.) L'Organisation mondiale de la Santé recommande une consommation minimale de 100 litres d'eau par habitant par jour, un chiffre qui comprend un usage domestique et la consommation d'institutions publiques comme les hôpitaux et les écoles. La consommation quotidienne palestinienne est d'un tiers inférieure à la quantité recommandée<sup>9</sup>. Par comparaison, la consommation d'eau quotidienne par habitant dans les villes israéliennes est de 242 litres.

### **Quel a été l'impact de la guerre et du blocus sur l'eau à Gaza?**

Le blocus israélien imposé à Gaza depuis 2007 associé à l'agression d'Israël contre Gaza en 2008-2009 a dévasté les systèmes d'aqueduc de Gaza et les services d'assainissement. Les pénuries de carburant et d'électricité dans la bande de Gaza avant la guerre avaient déjà de graves répercussions sur les services d'eau. De plus, les matériaux de construction nécessaires pour réparer les dommages après l'agression n'ont, jusqu'à récemment, pas été autorisés à entrer<sup>10</sup>. En conséquence, 50 à 80 millions de litres d'eaux usées partiellement traitées sont rejetés directement dans la Méditerranée à chaque jour. La qualité médiocre de l'eau a causé de graves problèmes de santé chez les groupes les plus vulnérables. En raison du blocus, les projets de traitement des eaux usées ont été annulés ou reportés, causant une détérioration de la qualité de l'eau des aquifères: seulement 5-10% de l'eau potable d'aquifère répond actuellement aux normes de qualité<sup>11</sup>. En raison de l'approvisionnement irrégulier en eau, la consommation domestique est si faible dans certaines parties de la bande de Gaza que les gens sont contraints à négliger leur hygiène, aggravant ainsi les risques liés à la santé.

### **Les politiques de l'eau et les pratiques israéliennes violent-elles le droit international?**

Oui. En vertu du droit international et en tant que puissance occupante, Israël détient la responsabilité du bien-être des Palestiniens. Discriminatoires, les politiques et pratiques israéliennes dénie systématiquement le droit à l'eau et à l'assainissement des Palestiniens. Le droit à l'eau et à l'assainissement, ainsi que le droit d'un peuple à faire usage de ses richesses naturelles sont, en vertu du droit international, des droits de l'homme qu'Israël a ratifié; par exemple, Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) Articles 1, 11, 25 ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) Article 14-2 (h); et la Convention sur les droits de l'enfant (1989) Article 24-2 (c). L'article 27 de la Quatrième Convention de Genève interdit à un état occupant la discrimination entre les résidents du territoire occupé, pourtant les colons israéliens en Cisjordanie se voient attribués beaucoup plus d'eau que les Palestiniens.

Finalement, l'article 43 du Règlement de La Haye (1907) interdit à la puissance occupante de modifier les lois qui étaient en place avant l'occupation. Néanmoins, les ordres militaires d'Israël en ce qui concerne les ressources et l'offre en eau ont modifié de façon significative la structure juridique et institutionnelle de la gestion palestinienne de l'eau. L'article 55 limite le droit de la puissance occupante à utiliser les sources d'eau du territoire occupé – cela doit être fait pour des besoins militaires et ne doit pas dépasser l'utilisation passée. La consommation d'eau par les colons dans les territoires occupés viole l'article 55.

<sup>1</sup> Lein, Yehezkel. "Not even a drop." B'Tselem. juillet, 2001.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> "Assessment of Restrictions on Palestinian Water Sector Development." Banque mondiale, avril, 2009.

<sup>4</sup> Ibid., La Banque mondiale produit les comparaisons suivantes parmi les différentes nationalités dans la région, au mètre cube, par personne et par année: Cisjordanie 75, Gaza 125, Jordanie 200, Israël 240, Liban 1 200, Syrie 1 500.

<sup>5</sup> Lein, Yehezkel. "Not even a drop." B'Tselem. juillet, 2001

<sup>6</sup> "The shared water sources and the control over them." B'Tselem, [http://www.btselem.org/english/water/shared\\_sources.asp](http://www.btselem.org/english/water/shared_sources.asp), 4 août, 2010

<sup>7</sup> "Fiche-info: Water resources in the West Bank." Emergency Water, Sanitation and Hygiene group (EWASH), <http://www.ewash.org/en/>

<sup>8</sup> Ibid., "The shared water sources and the control over them."

<sup>9</sup> "The gap in water consumption between Palestinians and Israelis." B'Tselem., [http://www.btselem.org/english/water/consumption\\_gap.asp](http://www.btselem.org/english/water/consumption_gap.asp)

<sup>10</sup> Note: Les restrictions imposées par Israël pendant le blocus de la bande de Gaza sont variables. Au moment de la rédaction de cette fiche-info, après l'attaque d'Israël sur la flottille d'aide humanitaire pour Gaza le 31 mai 2010, les restrictions concernant la réparation des infrastructures ont été légèrement assouplies. Il y a néanmoins eu un moratoire de trois ans, de 2007 à 2010, sur l'entrée de ces équipements dans la bande de Gaza.

<sup>11</sup> "Water quality in the Gaza Strip." Emergency Water, Sanitation and Hygiene group (EWASH), <http://www.ewash.org/en/>